

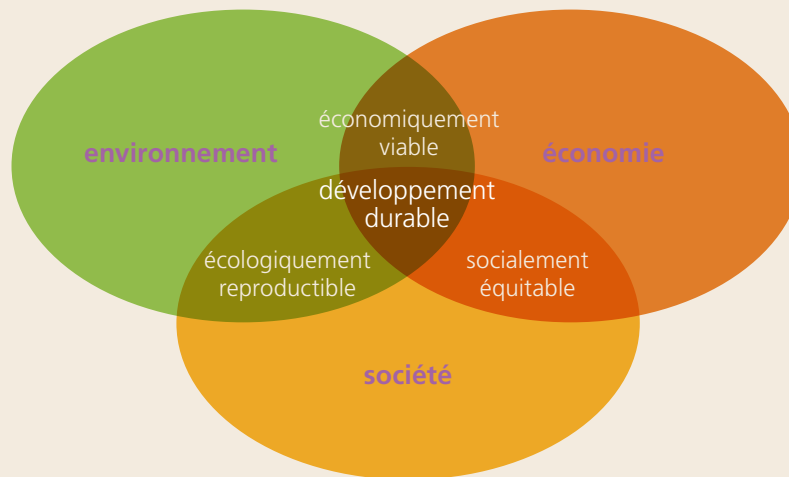
## Le développement durable

« Le développement durable est un développement qui correspond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (Rapport Brundtland, 1987)

Le Parlement, réuni en Congrès le 28 février 2005, a adopté la Charte de l'Environnement, plaçant ainsi au plus haut niveau juridique, les droits et devoirs des citoyens en faveur du développement durable. Son article 6 indique, par exemple, que « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

Si la définition du développement durable fait l'objet de nombreuses discussions, il faut en retenir surtout un concept permettant de responsabiliser les citoyens sur l'impact de leurs activités et les conséquences de leurs faits et gestes quotidiens sur l'environnement, l'économie et le bien-être social, à court et à long terme.

La Bretagne est-elle sur le chemin du développement durable ? Pour ce qui est de la qualité de notre environnement, c'est bien sûr l'ensemble de ce livre qui fournit des éléments de réponse. Cette rubrique montre le dynamisme des acteurs institutionnels, associatifs ou du monde de l'entreprise en Bretagne, concernant le développement durable et, plus spécifiquement, son volet environnemental.



### Quelques chiffres à retenir

- ▶ 8 Agendas 21 lancés en Bretagne
- ▶ 300 structures mènent au quotidien des actions d'éducation à l'environnement
- ▶ 142 entreprises certifiées ISO 14 001
- ▶ 238 établissements bretons ont consacré 36,3 m€ en investissements et dépenses d'études pour protéger l'environnement

## L'Agenda 21

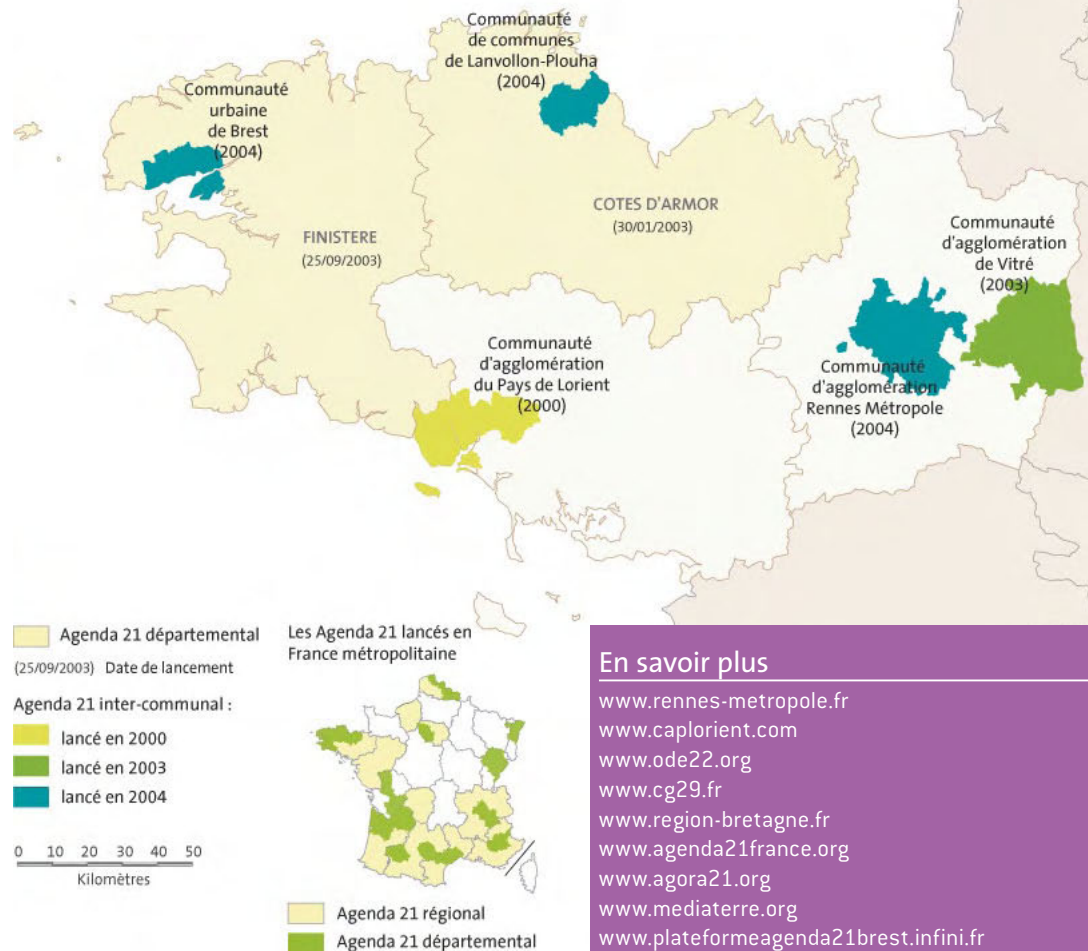
L'Agenda 21 est un programme d'actions pour le XXI<sup>e</sup> siècle, orienté vers le développement durable, adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio de Janeiro en juin 1992. Ses principales fonctions sont notamment la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement.

Fin 2000, 6 416 collectivités locales de 113 pays s'étaient au moins lancées dans un processus de mise en application d'Agendas 21 locaux (80 % en Europe). En France, depuis 1993, 85 collectivités territoriales (45 % communales, 40 % intercommunales et 15 % départementales) concernant 10 millions d'habitants ont élaboré les Agendas 21 de première génération, appelés « chartes pour l'environnement ».

La loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999 est à l'origine des agendas de deuxième génération. En 2005, 80 Agendas 21 étaient lancés en France à l'échelle régionale, départementale, intercommunale ou communale.

En Bretagne, les 8 Agendas 21 ont été lancés par le Conseil régional, les Conseils généraux du Finistère et des Côtes d'Armor, la communauté urbaine de Brest, la communauté de communes de Lanvallon-Plouha, les communautés d'agglomération de Lorient, de Rennes Métropole et de Vitré.

### LES AGENDAS 21 EN BRETAGNE



### En savoir plus

[www.rennes-metropole.fr](http://www.rennes-metropole.fr)  
[www.caplorient.com](http://www.caplorient.com)  
[www.ode22.org](http://www.ode22.org)  
[www.cg29.fr](http://www.cg29.fr)  
[www.region-bretagne.fr](http://www.region-bretagne.fr)  
[www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)  
[www.agora21.org](http://www.agora21.org)  
[www.mediatorre.org](http://www.mediatorre.org)  
[www.platormeagenda21brest.infini.fr](http://www.platormeagenda21brest.infini.fr)

### Sources

Carte et données : Comité 21 2005, route 500 - IGN 2005

## L'empreinte du citoyen

Nous avons toutes et tous un impact sur l'environnement...

### Par la démographie

- **Densité régionale totale** : 107 hab/km<sup>2</sup>
- **Densité dans les communes littorales** : 239 hab/km<sup>2</sup> (voir page 52)

### Par l'habitat

- **Nombre de résidences principales en 1999** : 1 210 000
- **Nombre de logements occasionnels et résidences secondaires en 1999** : 865 000
- **Nombre moyen de personnes par résidence principale** : 2,57 en 1990 et 2,35 en 1999
- 20 000 logements construits en moyenne chaque année

### Par les transports

- **Parc automobile au 1<sup>er</sup> janvier 2004** : 1 574 666, soit 523 pour 1 000 habitants
- 85 % des déplacements des Bretons se font par la route (voir page 19)

### Par l'exploitation de la ressource

- 73 % du territoire régional subit l'influence humaine (voir page 12)
- 249 millions de m<sup>3</sup> d'eau prélevés en 2003 pour les réseaux de distribution d'eau potable, soit 85 m<sup>3</sup> par habitant (voir page 82)
- 34 millions de tonnes de granulats extraits en 2004
- 22 800 forages réalisés depuis 1974 (voir page 73)

- 789 captages d'eau à protéger
- 78 % des foyers bretons déclarent boire de l'eau en bouteille tous les jours
- **consommation énergétique par habitant** : 2,65 tep/an (voir page 96)

### Par la protection de la ressource

- 63,2 % des captages d'eau ont un périmètre de protection
- 10 701 ha acquis par les Conseils généraux bretons en espaces naturels sensibles (voir page 41)
- 16 987 ha gérés par le Conservatoire du littoral (voir page 58)
- 52 470 ha de forêt certifiée
- **taux de collecte des eaux usées** : 80 % (voir page 84)
- **rendements épuratoires des stations d'épuration** : 87 % pour la matière organique, 80 % pour l'azote et 70 % pour le phosphore (voir page 84)
- 2 schémas d'aménagement et de gestion des eaux finalisés, 8 en cours d'élaboration et 5 en émergence (voir page 86)
- 101 associations agréées pour la protection et la défense de l'environnement

### Par la production de déchets

- 407 kg d'ordures ménagères produites par habitant
- 72 kg d'ordures ménagères collectées sélectivement par habitant
- **taux de valorisation des ordures ménagères** 70 %

## L'éducation et la sensibilisation du citoyen

L'éducation à l'environnement a pour objectif de sensibiliser et d'éduquer les jeunes et les moins jeunes à leur environnement proche, mais aussi plus global, pour tendre vers une écocitoyenneté. On recense en Bretagne plus de 300 structures menant des actions d'éducation à l'environnement au quotidien (voir les 2 cartes pages suivantes), impliquant les animateurs d'associations d'éducation populaire, les techniciens de collectivités territoriales, les enseignants et surtout les animateurs nature et environnement qui en font leur métier.

Parmi les dispositifs officiels, la circulaire de l'Éducation nationale, parue au Bulletin officiel en 2004, généralise l'éducation à l'environnement pour un développement durable de la maternelle à la terminale. Informer, sensibiliser les citoyens sur ces enjeux, c'est aussi l'objectif de la Semaine du développement durable, événement national organisé tous les ans depuis 2002.

Le Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (Reeb) favorise également la mise en relation des personnes impliquées dans ce domaine. Ce réseau est à l'origine du Plan régional d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement en Bretagne. Document d'objectifs pour les années à venir, il a été signé en 2005 par le Conseil régional de Bretagne, la Dren, la DRDJS, l'Ademe, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, trois Conseils généraux (Côtes d'Armor, Finistère et Ille-et-Vilaine) et le Reeb.

## CENTRES DE RESSOURCES ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DISPOSANT D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DU PUBLIC

### CENTRE DE RESSOURCE A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE :

- 1- Ademe - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie 02 99 85 87 00
- 2- Maison de la consommation et de l'environnement 02 99 30 35 50
- 3- Conseil Général des Côtes d'Armor 02 96 62 66 58
- 4- Reeb - Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne 02 96 48 97 99
- 5- Bretagne Vivante - SEPNB 02 98 49 07 18
- 6- Conseil général du Finistère - Centre de ressource de l'environnement 02 98 76 26 61
- 7- Crisla - Centre de ressource du développement durable 02 97 64 64 32

### POINTS INFO ENERGIE :

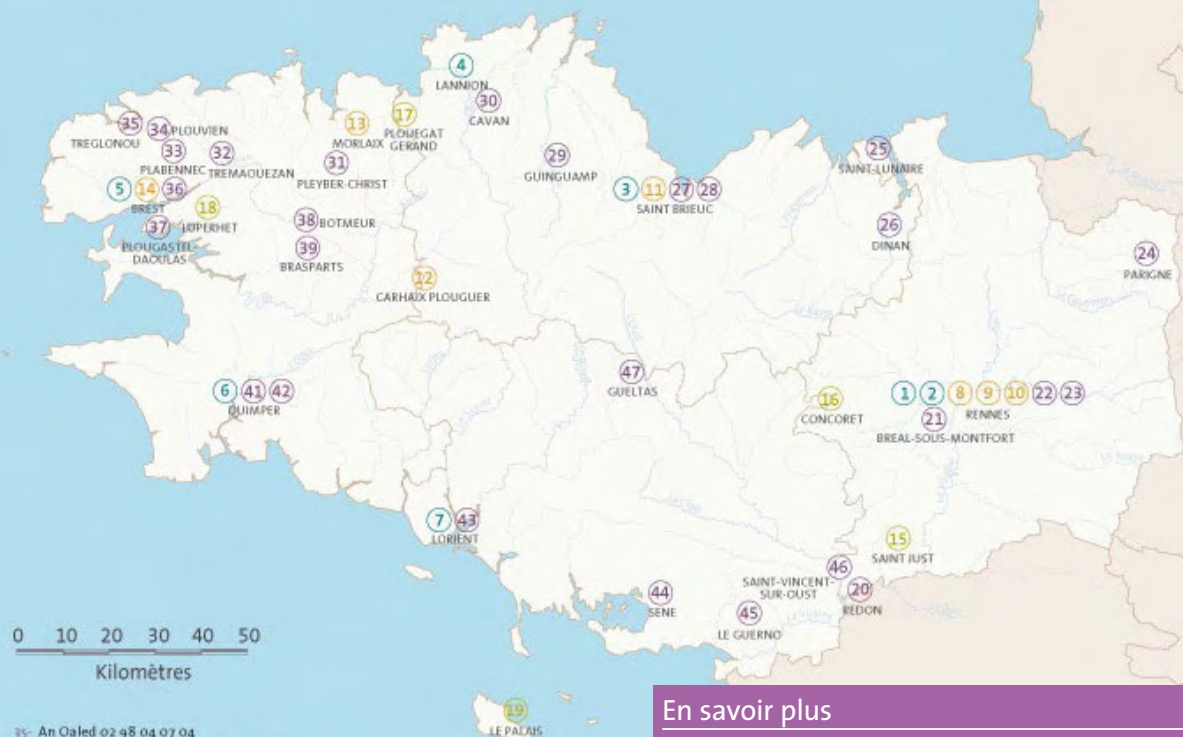
- 8- Aile - Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement 02 99 54 63 15
- 9- Ciele - Centre d'information sur l'énergie et l'environnement 02 99 30 12 13
- 10- Clé - Conseil local à l'énergie 02 99 35 23 50
- 11- Progener - Promotion de la gestion de l'énergie et des énergies renouvelables 02 96 52 15 70
- 12- Alecob - Agence locale de l'énergie du Centre-Ouest Bretagne 02 98 99 27 80
- 13- Héol - Agence locale de l'énergie du Pays de Morlaix 02 98 15 18 08
- 14- Emergence - Agence de maîtrise de l'énergie de Brest et sa région 02 98 33 15 14

### CENTRES PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) :

- 15- Val de Vilaine 02 99 72 69 25
- 16- Brocéliande 02 97 22 74 62
- 17- Pays de Morlaix-Trégor 02 98 67 53 38
- 18- Vallée de l'Elorn 02 98 07 03 74
- 19- Belle Ile en Mer 02 97 31 40 15

### ASSOCIATIONS D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

- 20- Comité pour la protection des Marais 02 99 71 17 69
- 21- Centre les Bruyères 02 99 60 42 01
- 22- Eau et Rivières de Bretagne 02 99 30 35 50
- 23- Ligue pour la protection des Dîseaux - Ile et Vilaine 02 99 27 21 13
- 24- Maison de la tourbière 02 99 97 36 54
- 25- Bretagne Emeraude 02 99 46 05 05
- 26- Coeur - Comité opérationnel des élus et usagers de la Rance 02 96 87 16 50
- 27- Base Nature 02 96 78 12 14
- 28- Vivarmor Nature 02 96 33 30 57
- 29- Eau et Rivières de Bretagne 02 96 21 38 77
- 30- Centre du son 02 96 54 61 99
- 31- Au Fil du Queffleuth et de la Penzé 02 98 78 45 69
- 32- Association de Langazel 02 98 20 90 80
- 33- Abers Nature 02 98 40 76 09
- 34- Skolig al Iouarn 02 98 40 00 64



## En savoir plus

[www.educ-envir.org/~reeb/](http://www.educ-envir.org/~reeb/)  
[www.reseau-coherence.org](http://www.reseau-coherence.org)  
[www2.ac-rennes.fr/eedd](http://www2.ac-rennes.fr/eedd)  
[www.ecole-et-nature.org](http://www.ecole-et-nature.org)  
[www.pole-education-environnement.org](http://www.pole-education-environnement.org)  
[www.agir21.org](http://www.agir21.org)  
[www.covoiturage-finistere.fr](http://www.covoiturage-finistere.fr)  
 «Annuaire des centres de ressources en environnement», Reeb, à paraître en 2006

### Sources

Carte et données : Reeb 2005, Route 500 - IGN 2005

## LIEUX D'ANIMATION NATURE EN BRETAGNE DISPOSANT D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DU PUBLIC

## PARC NATUREL REGIONAL D'ARMORIQUE :

- 1- Maison de la faune sauvage et de la chasse  
02 98 78 25 00
- 2- Maison du paysage et du loup 02 98 79 73 45
- 3- Maison de la rivière, de l'eau et de la pêche  
02 98 68 86 33
- 4- Maison du parc 02 98 81 90 08
- 5- Maison des minéraux 02 98 27 19 73
- 6- Centre ornithologique d'Ouessant  
02 98 48 82 65

## MAISONS DES RESERVES NATURELLES :

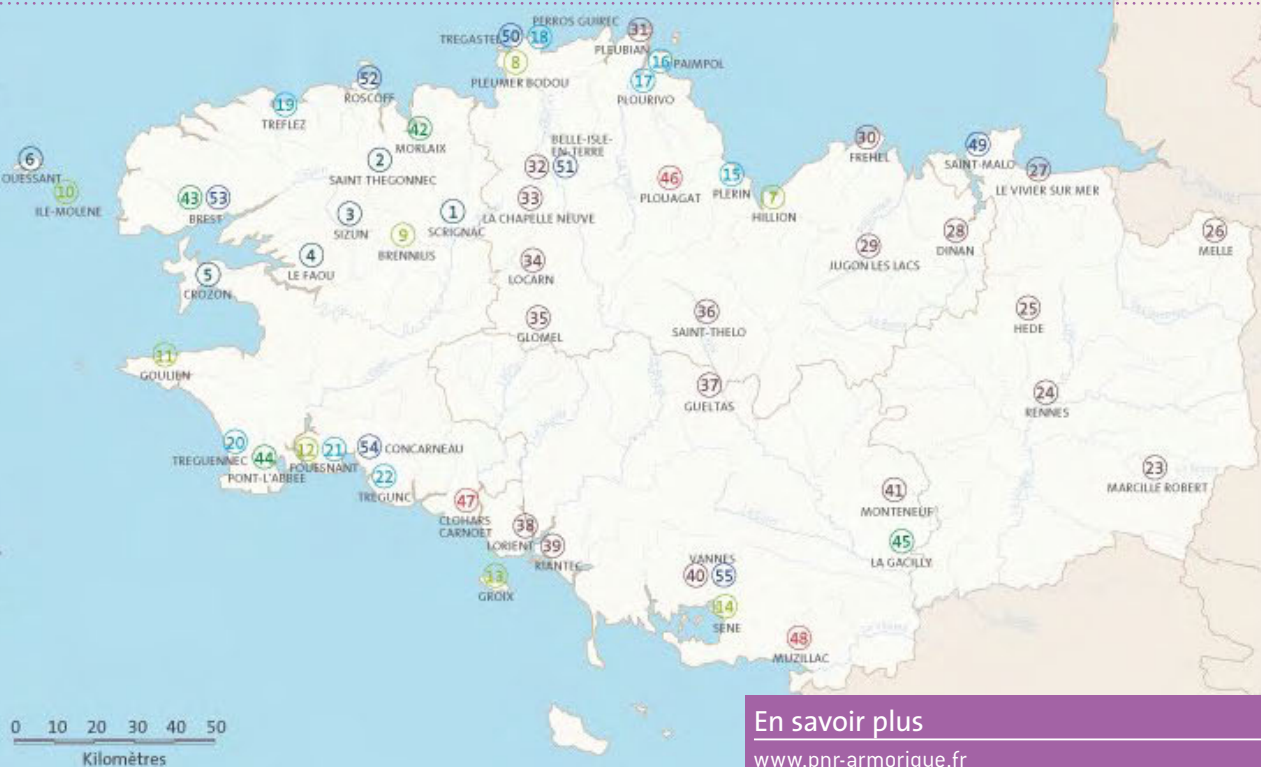
- 7- Maison de la Baie - réserve de la Baie de Saint-Brieuc 02 96 32 31 40
- 8- Station ornithologique de l'île Grande réserve des Sept-Îles 02 96 91 91 40
- 9- Réserve naturelle du Venec 02 98 79 71 98
- 10- Réserve naturelle d'Iroise 02 98 07 38 92
- 11- Réserve du Cap Sizun 02 98 70 13 53
- 12- Réserve naturelle des Glénan 02 98 50 19 70
- 13- Réserve de l'île de Groix 02 97 86 55 97
- 14- Maison des marais - réserve naturelle de Séné 02 97 66 92 76

## CONSERVATOIRE DU LITTORAL :

- 15- Siège du Conservatoire en Bretagne  
02 96 33 66 32
- 16- Abbaye de Beauport - Agrab 02 96 55 18 55
- 17- Maison de l'estuaire 02 96 55 96 79
- 18- Maison du littoral 02 96 91 61 77
- 19- Maison des dunes de Keremma 02 98 61 69 69
- 20- Maison du littoral de la Baie d'Audierne  
02 98 82 61 76
- 21- Maison du marais de Penfoulc'h 02 98 56 62 20
- 22- Maison du littoral de Penloc'h 02 98 50 00 33

## MAISONS DE SITE :

- 23- Maison de la nature 02 99 47 90 25
- 24- Ecocentre de la Taupinais 02 99 31 68 87
- 25- Maison du canal 02 99 45 48 90
- 26- Maison Pierre et nature 02 99 17 14 24
- 27- Maison de la Baie du Mont-Saint-Michel  
02 98 48 84 38
- 28- Maison de la Rance 02 96 87 00 40
- 29- Maison de la pêche 02 96 50 60 04
- 30- Maison des Caps Erquy-Fréhel 02 96 41 50 83
- 31- Ceva - Centre d'étude et de valorisation des algues 02 96 22 93 50
- 32- Centre rivière 02 96 43 08 39
- 33- Centre forêt bocage 02 96 21 60 31
- 34- Maison du patrimoine 02 96 36 66 11
- 35- Maison nature 02 96 29 15 93
- 36- Maison des toiles 02 96 56 38 26
- 37- Maison de l'environnement 02 97 38 90 70
- 38- Maison de la mer 02 97 84 87 37
- 39- Maison de l'île Kerner 02 97 84 51 49
- 40- Maison de la nature 02 97 46 05 92
- 41- Centre de découverte des landes  
02 97 93 26 74



## PARCS BOTANIQUES :

- 42- Les jardins de Suscinio 02 98 72 05 86
- 43- Conservatoire botanique breton  
02 98 41 88 95
- 44- Parc botanique de Cornouaille  
02 98 56 44 93
- 45- Le végétarium 02 99 08 35 37

## PARCS ANIMALIERS :

- 46- Terrarium Kerdanet 02 96 32 64 49
- 47- Parc animalier de Quinquis 02 98 39 94 13
- 48- Parc zoologique Branféré 02 97 42 94 66

## AQUARIUMS :

- 49- Grand aquarium 02 99 21 19 00
- 50- Aquarium marin 02 96 15 38 38
- 51- Aquarium des curieux de nature  
02 96 43 08 39
- 52- Aquarium de la station de biologie  
de Roscoff 02 98 29 23 25
- 53- Oceanopolis 02 98 34 40 40
- 54- Marinarium 02 98 97 06 59
- 55- Aquarium du Golfe 02 97 40 67 40

## En savoir plus

[www.pnr-armorique.fr](http://www.pnr-armorique.fr)  
[www.reservebaiedesaintbrieuc.com](http://www.reservebaiedesaintbrieuc.com)  
[www.bretagne-vivante.asso.fr](http://www.bretagne-vivante.asso.fr)  
[www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Content.asp?rub=8&rubec=71](http://www.conservatoire-du-littoral.fr/front/process/Content.asp?rub=8&rubec=71)  
[www.cbnbrest.fr](http://www.cbnbrest.fr)  
[www.branfere.com](http://www.branfere.com)  
[www.oceanopolis.com/intro.htm](http://www.oceanopolis.com/intro.htm)  
[www.sb-roscoff.fr](http://www.sb-roscoff.fr)

## Sources

Carte et données : Reeb 2005, Route 500 - IGN 2005

## Le développement durable dans l'entreprise

Appliqué à l'entreprise, le concept du développement durable doit lui permettre d'incorporer dans son management des dimensions aussi bien économiques, environnementales que sociales.

### Performance Bretagne environnement +

Prendre en compte l'environnement dans les outils de production et favoriser l'accès aux technologies propres et de dépollution sont les axes majeurs du programme Performance Bretagne environnement + (PBE+), qui vise à promouvoir la démarche environnementale auprès des PME-PMI bretonnes.

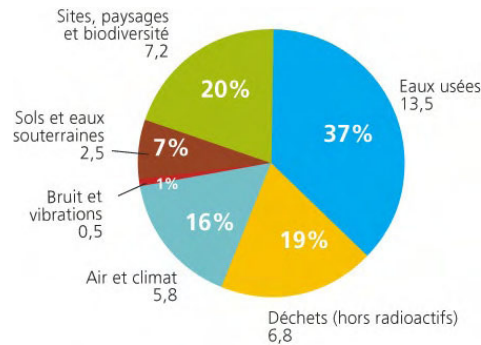
Depuis 1994, plus de 1 800 correspondants environnement provenant de 1 200 entreprises ont bénéficié de formations. 8 300 personnes ont participé aux journées thématiques sur l'évolution de la réglementation et des technologies. 600 auto-diagnosics ont été réalisés.

Ce réseau facilite également la mise en place d'un système de management environnemental à l'aide du club régional des entreprises certifiées ISO 14 001 et des clubs départementaux dédiés.

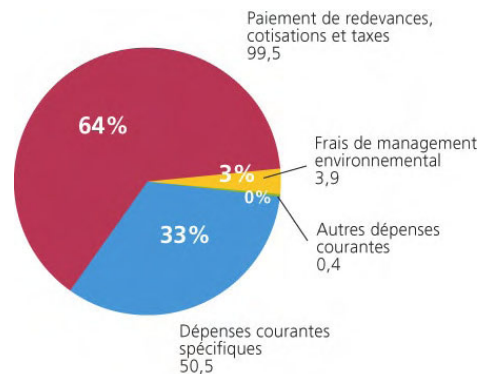
La norme ISO 14 001 vise à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à évaluer cet impact et à le réduire.

En avril 2005, la Bretagne comptait 142 sites certifiés ISO 14 001 ( 56 en Ille-et-Vilaine, 39 dans le Finistère, 28 dans le Morbihan, 19 dans les Côtes d'Armor)

### INVESTISSEMENT DES INDUSTRIELS BRETONS POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT EN 2003 EN MILLIONS D'EUROS



### DÉPENSES COURANTES DES INDUSTRIELS BRETONS POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT EN 2001 EN MILLIONS D'EUROS



## L'enquête Antipol

Pour mesurer les efforts déployés par les industriels aux fins de protéger l'environnement, le Service des études et des statistiques industrielles (Sessi) du Minéfi a mis en place une enquête spécifique dite Antipol.

Les concepts employés correspondent à la méthodologie du Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement (Seriée). Ce système, mis en place par Eurostat afin d'établir un compte européen de l'environnement, vise tous les établissements producteurs de plus de 100 salariés. Ce seuil peut cependant être abaissé à 50 salariés pour certaines activités (production de matériaux de construction, parachimie, etc.), voire même à 20 salariés pour les activités particulièrement polluantes (sidérurgie, chimie de base etc.).

En 2003, 238 établissements bretons ont consacré 36,3 millions d'euros (m€) en investissements et dépenses d'études pour protéger l'environnement, contre 12,9 m€ pour 122 établissements en 1996.

Les derniers chiffres disponibles pour les dépenses courantes pour protéger l'environnement concernent l'année 2001 : 154,5 m€ dépensés par 148 établissements bretons.

### En savoir plus

[www.performance-bretagne.net](http://www.performance-bretagne.net)

[www.industrie.gouv.fr/observat/chiffres/sessi/enquetes/antipol.htm](http://www.industrie.gouv.fr/observat/chiffres/sessi/enquetes/antipol.htm)

### Sources

Données : PBE+ 2005, Minefi-Sessi 2005